



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 20 NOVEMBRE 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Maryse DELASSUS

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie RIGAUX.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT.

**RD 309 À AUDRUICQ - ALIÉNATION DE PROPRIÉTÉ PRIVÉE  
DÉPARTEMENTALE AU PROFIT D'UN TIERS**

(N°2023-476)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1311-13 et 3213-1 et suivants ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, notamment, ses articles L.1212-1, L.3211-14 et L.3221-1 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** l'avis du domaine sur la valeur vénale n°2022-62057-77005 en date du 16/06/2023 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 4<sup>ème</sup> commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors

de sa réunion en date du 06/11/2023 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

L'aliénation au profit de la SCI « GALUMA » de la parcelle cadastrée AK 44 à AUDRUICQ, d'une superficie de 1 346 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 11 400,00 €, selon les modalités reprises au rapport et conformément aux plans joints à la présente délibération.

**Article 2 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental, au nom et pour le compte du Département, à signer l'acte de vente en la forme administrative et les pièces afférentes nécessaires, et à percevoir le prix y figurant.

**Article 3 :**

La recette visée à l'article 1 de la présente délibération sera affectée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	Recette €
Fonctionnement - Recette	C04-843G01	775//943	Acquisitions foncières	11 400,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 20 novembre 2023

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

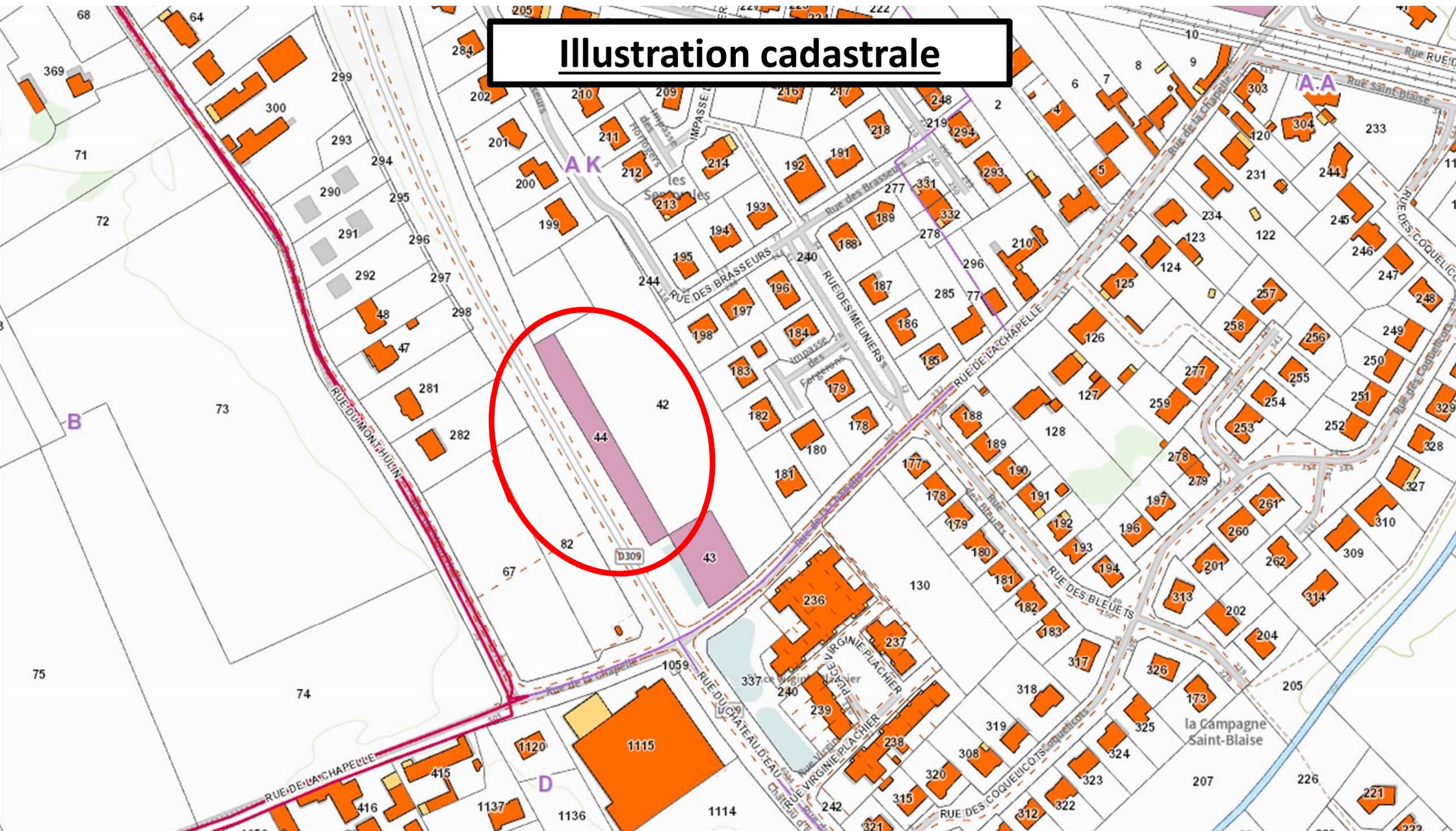
Signé

Maryline VINCLAIRE

# PLAN DE SITUATION



# Illustration cadastrale



# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement  
Territorial  
Bureau Foncier

**RAPPORT N°17**

Territoire(s): Calaisis

Canton(s): MARCK

EPCI(s): C. de Com. de la Région d'Audruicq

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 20 NOVEMBRE 2023**

#### **RD 309 À AUDRUICQ - ALIÉNATION DE PROPRIÉTÉ PRIVÉE DÉPARTEMENTALE AU PROFIT D'UN TIERS**

Lors de la réalisation du contournement d'AUDRUICQ (RD 309), le Département a procédé à différentes acquisitions foncières au territoire de la Commune d'AUDRUICQ, dont la parcelle aujourd'hui cadastrée AK 44 (pour 1 346 m<sup>2</sup>).

S'agissant à l'époque d'une acquisition de surplus sur réquisition d'emprise totale de l'exproprié, cette propriété est intégrée dans le domaine privé départemental et peut faire l'objet d'une valorisation par aliénation au profit d'un tiers.

Consulté règlementairement, le Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais a fixé la valeur vénale de cet immeuble à 11 400,00 € par estimation en date du 16 juin 2023 (référéncée 2022-62057-77005).

La SCI « GALUMA », propriétaire limitrophe de cette propriété départementale, souhaite acquérir cette parcelle et a donné son accord de principe pour un prix de 11 400,00 € ; vente à authentifier par acte en la forme administrative avec paiement des droits et taxes par l'acquéreur.

Par conséquent, il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- de décider l'aliénation au profit de la SCI « GALUMA » de la parcelle cadastrée AK 44 à AUDRUICQ, d'une superficie de 1 346 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 11 400,00 € ;
- De m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département l'acte de vente en la forme administrative et les pièces afférentes nécessaires, et à percevoir le prix y figurant.

La recette sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé de l'opération	Inscrit	Proposition d'inscription
Fonctionnement - Recette	C04-843G01	775//943	Acquisitions foncières		11400.00

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/11/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY